DOCUMENT À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL

GALYA

RETRAITE INDIVIDUELLE R

UN PLAN EPARGNE RETRAITE AVANTAGEUX

Vous souhaitez améliorer votre future retraite ? Vous souhaitez profiter du choix, lors de la liquidation de vos droits, de percevoir une rente et/ou un capital ? Vous souhaitez protéger vos proches ? Le contrat Galya Retraite Individuelle répond à vos besoins. Il s'agit d'un contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative, de type multisupport, dont les garanties sont libellées en unités de compte et en euros. Ce contrat est proposé par Predictis, en partenariat avec Gan Eurocourtage.

LES + DU CONTRAT GALYA RETRAITE INDIVIDUELLE

Durant toute la vie du contrat, si vous décédez, la valeur de l'épargne constituée au titre du contrat sera versée au bénéficiaire que vous avez désigné.

Des garanties de prévoyance en option selon vos besoins

- La garantie plancher, en cas de décès avant votre départ à la retraite, permet au(x) bénéficiare(s) désigné(s) de percevoir un capital égal à la différence, lorsqu'elle est positive, entre le cumul des versements depuis l'adhésion (net de frais et du coût des garanties de prévoyance retenues) et l'épargne égale à la contre-valeur en euros des droits inscrits au compte.
- La garantie de bonne fin, garantit en cas de décès avant votre départ à la retraite au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), soit une rente immédiate, égale à 50% du montant de la rente dont vous auriez bénéficié si vous aviez vécu et versé sur le fonds euros à compter de la date de votre décès jusqu'à l'âge de 67 ans, soit le capital constitutif correspondant à cette rente.
- La garantie de table de mortalité, au moment de votre départ à la retraite, vous garantit que la rente est calculée en fonction de la table de mortalité en vigueur à la date de l'adhésion.
- La garantie dépendance, vous garantit le versement d'une rente viagère immédiate, si vous êtes reconnu dépendant.
- La garantie exonération, vous assure la prise en charge de vos versements réguliers en cas d'incapacité de travail complète consécutive à une maladie ou un accident, à compter du 91ème jour d'arrêt et jusqu'à la date de cessation de l'incapacité (si vous êtes travailleur non salarié).

Une offre modulable

Vous avez le choix entre deux modes de gestion pour vos versements.
Le mode de gestion par défaut est la gestion à horizon :

- La GESTION A HORIZON qui permet une répartition automatique de votre épargne, par l'assureur, entre les fonds proposés au titre de ce mode de gestion, en fonction du profil d'investissement que vous avez choisi. La répartition de votre épargne évolue au fil du temps afin de sécuriser progressivement vos investissements selon l'orientation de gestion choisie et la durée restant à courir jusqu'à l'âge prévisionnel de départ en retraite. La GESTION A HORIZON sécurise ainsi votre épargne à l'approche de la retraite. 3 orientations de gestion sont proposées : « Prudent Horizon Retraite », « Equilibre Horizon Retraite » (gestion par défaut) et « Dynamique Horizon Retraite ».
- La GESTION LIBRE qui vous permet de répartir librement vos versements parmi tous les fonds disponibles au sein de Galya Retraite Individuelle. En GESTION LIBRE, une option gratuite de désensibilisation des droits inscrits sur des fonds en unités de compte vers le fonds en euros est incluse. Elle se déclenche à votre 62ème anniversaire, pendant 5 ans. Si vous optez pour la GESTION LIBRE vous pouvez bénéficier d'options de gestion financière automatique : « la sécurisation des plus-values », « la limitation des moins-values relatives », « le canal de performance » et « le lissage d'un versement ponctuel ». L'option lissage est également disponible en gestion horizon.

Des économies d'impôts

Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de déduire de vos revenus imposables les versements effectués sur votre contrat, dans la limite des plafonds prévus en fonction de votre statut.

PLAQUETTE COMMERCIALE - 09.09.2020

GALYA

RETRAITE INDIVIDUELLE ®

UN PLAN EPARGNE RETRAITE AVANTAGEUX

ENCORE DES +

Au-delà de l'offre, le parcours de souscription est facilité et fluidifié grâce à une souscription 100 % digitale, avec signature électronique.

FRAIS

Frais à l'entrée et sur versement :

Frais fixés à 4,5% maximum du montant de chaque versement, à l'exception des versements issus de transfert

Frais en cours de vie du contrat :

- sur les fonds en euros : 0,80% de l'épargne constituée, sur une base annuelle
- sur les fonds en unités de compte : 1,20% de l'épargne constituée, sur une base annuelle

Frais de sortie :

- frais de service de prestations de retraite : 2%
- frais de transfert sortant : 1% pendant les 5 premières années, puis 0%
- aucuns frais ni pénalités ne sont prélevés sur les opérations de rachat
- aucuns frais ne sont prélevés sur les opérations d'arbitrage entre les fonds d'investissement ni en cas de changement de mode de gestion financière

AVERTISSEMENT

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

Vos investissements sont par défaut répartis selon le mode de gestion à horizon et donc placés pour tout ou partie sur des supports gérés par la Financière de L'Oxer, société appartenant au Groupe Premium, maison mère de Predictis. Les investissements effectués sur les supports en Unités de compte proposés au titre de ce contrat sont susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de perte étant plus ou moins important selon le fonds choisi. Ces supports ne sont pas garantis dans la mesure où ils sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendantes de l'évolution des marchés financiers.

CARACTÉRISTIQUES

Âge minimum à l'adhésion : 18 ans

Âge maximum à l'adhésion : 56 ans

Âge limite des garanties : date de départ à la retraite ou 67 ans

Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS · SAS de courtage en assurances au capital de 500 000 € - Siège social : 14 rue de la Ferme, 92100 Boulogne Billancourt - 411 415 565 RCS Nanterre - ORIAS n°07 001 325 (www.orias.fr)- PREDICTIS est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr). PREDICTIS exerce son activité conformément aux dispositions du Code des assurances et notamment à l'article L521-2 II.1° b et suivants (retrouvez la liste de nos partenaires sur le site internet de PREDICTIS à l'adresse https://www.predictis.com/partenaires). Réclamation : reclamations@predictis.com ou Service Juridique 14 rue de la Ferme 92100 Boulogne Billancourt.

CERTIFIED ISO 9001